



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 OCTOBRE 2010

Le vingt octobre deux mille dix à dix huit heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger BRUNEL, Maire de la Commune de Portel-des-Corbières.

Secrétaire de séance : Danièle MALLET a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Date de la convocation : 14 octobre 2010

Membres Présents : MMES MALLET. MARTY. PASCAL. TENA et MMRS BRUNEL. CARBOU. CARLA. SERRAL. AUZOLLE Henri. AUZOLLE Nicolas. FERRANDEZ. TEXIER

Absents excusés et représentés : Yolande BERGER a donné procuration à Thérèse MARTY - Béatrice ALLOUL a donné procuration à Brigitte PASCAL – Claude LINARES a donné procuration à Alain CARBOU

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de membres représentés :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Approbation, à l'Unanimité, du compte rendu et des délibérations du Conseil Municipal du 08 septembre 2010.

*Monsieur le Maire sollicite ses collègues afin qu'un point supplémentaire soit inscrit à l'ordre du jour :
- remboursement des assurances « GROUPAMA » pour un sinistre du 25 juillet 2010 « place de l'horloge »*

Adopté à l'Unanimité

M. le Maire expose à ses collègues les divers dossiers qui solliciteront l'approbation des membres du Conseil Municipal, par délibération :

ADMINISTRATION GENERALE

Motion contre les projets de réforme de l'organisation territoriale

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues qu'il est important de se prononcer sur les projets du gouvernement relatifs à l'organisation territoriale :

- la suppression de la moitié des conseillers généraux et régionaux témoigne d'une véritable défiance envers les élus locaux et les collectivités territoriales qu'ils gèrent,
- le plus grand nombre des 500 000 élus exercent leurs fonctions bénévolement et dans un environnement juridique difficile,
- la fusion des élections régionales et cantonales irait à l'encontre du principe fondateur de la décentralisation : « rapprocher les pouvoirs de décision des citoyens », et priverait les citoyens d'un débat démocratique essentiel,
- ces projets signifient, à plus ou moins court terme, l'affaiblissement ou la disparition des communes au profit des métropoles et des communes nouvelles, en laissant aux maires les seuls compétences suivantes : état civil, simple police, aide sociale, permis de construire,
- les pouvoirs coercitifs donnés au préfet en matière d'intercommunalité montrent la volonté recentralisatrice du gouvernement dans l'organisation des territoires,
- la suppression de la clause générale de compétence pour les départements et les régions et la limitation drastique des cofinancements risquent d'empêcher à l'avenir la mise en œuvre de politiques communes et concertées au niveau local, ainsi que le soutien financier aux réalisations des petites et moyennes communes.
- ces projets, s'ils sont menés à terme, aboutiront à faire des responsables locaux de simples exécutants de l'Etat.



Procédure de vote :

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité :

- *De se prononcer contre les projets de réforme de l'organisation territoriale, proposés par le gouvernement et demande une réforme ambitieuse de la décentralisation, favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire au service des citoyens.*

FINANCES COMMUNALES

- **Annulation de la délibération relative à la régie de recette/CLSH**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que les membres du conseil municipal, en date du 23 août 2004, avaient créé une régie de recette ainsi que la nomination d'un régisseur pour le CLSH (centre de loisirs sans hébergement). Cette structure n'a fonctionné que quelques mois et de ce fait aucun encaissement ne sera effectué.

Cette structure a ensuite été remplacée par l'ALSH/CLAMP (*accueil de loisirs sans hébergement - centre de loisirs et d'animations municipales « portelais »*) et le ALAE/CLAE (*accueil ou centre de loisirs affecté à l'école*).

Procédure de vote :

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité :

- *d'annuler la délibération en date du 13 avril 2010 qui est nulle et non avenue*

- **Remboursement du sinistre de la place de l'horloge du 25 juillet 2010**

Le Maire rappelle au conseil municipal les dégradations d'une bande de 350 m² de pierre « ferrals » survenues place de l'horloge, le 25 juillet 2010 et occasionnées par un engin de chantier.

Le constat a été établi le 25 juillet 2010 entre l'entreprise ROIG&Fils et la Mairie et la déclaration de sinistre a été adressée à la compagnie d'assurance GROUPAMA en date du 28 juillet 2010.

Les opérations d'expertise ont été réalisées le 16 septembre 2010 et la responsabilité reconnue de l'entreprise ROIG pour un montant de 1 228,72 € TTC. Groupama a adressé un chèque de 924,72 € TTC, en sachant que la franchise de 304,00 € TTC a été déduite.

Procédure de vote :

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité :

- *D'accepter le remboursement par Groupama du sinistre de la place de l'horloge pour un montant de 924,72 € TTC*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à établir le titre de recette correspondant.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à établir le mandat à l'ordre de l'entreprise ROIG sur présentation de la facture.*

TRAVAUX - VOIRIE

- **Attribution du marché pour la réfection de la couverture de l'auberge de La Berre**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convenait de lancer une consultation pour la réfection de la couverture de l'Auberge de La Berre.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 24 septembre 2010, sous forme de procédure adaptée définie à l'article 28 du code des marchés publics. La date limite de remise des offres était fixée au 15 octobre 2010,

La commission d'appel d'offres en date du 18 octobre 2010, a émis un avis favorable pour l'attribution du marché à l'entreprise HIDDEN Daniel SARL—11490 PORTEL-des-CORBIÈRES :

* Montant H.T. de 16 009,33 € Soit T.T.C. 19 147,16 €

* Délais de réalisation : 5 semaines (sous réserve des conditions climatiques)

Procédure de vote :

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité :

- *D'attribuer le présent marché à l'entreprise HIDDEN pour un montant H.T. de 16 009,33 €,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces du marché et tous les documents s'y rapportant.*



Rétrocession de la voirie du lotissement « les jardins de Célestine »

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que le lotissement « les jardins de Célestine » a été réalisé en 2006.

Les voiries de ce lotissement, rue du Carignan et impasse du Muscat, sont des voies privées, ouvertes à la circulation publique qui relie la rue de l'Argello et la rue du Cardinal qui sont des voies communales.

· La rue du Carignan d'une longueur d'environ 125 ml, parcelle n° 2618 d'une surface de 976 m²

· L'impasse du Muscat d'une longueur d'environ 25 ml, parcelle n° 2604 d'une surface de 166 m²

présentent un intérêt particulièrement important sur le plan de la circulation, elles sont ouvertes à la circulation publique et se situent dans un ensemble d'habitation. Elles servent de voies de liaison et de voies de desserte pour les riverains de ce lotissement.

Sur l'emprise de ce lotissement se trouve un bassin de rétention, parcelle n° 2605 d'une surface de 1513 m².

Il est proposé de transférer l'ensemble de ces voiries dans le domaine privé de la commune. Elles seront intégrées, ultérieurement, dans le domaine public lors de la procédure de classement dans la voirie communale.

Madame Christine CORNETTE Présidente de l'association des copropriétaires du lotissement « les jardins de Célestine 1 », par courrier en date du 08 juillet 2010, et Madame Vanda BURETTE, secrétaire représentant l'association des copropriétaires du lotissement « les jardins de Célestine 2 » ont sollicité la rétrocession de ces voiries, à titre gracieux. Aucune opposition des propriétaires n'a été signifiée à la commune. Un avis de conformité a été transmis par les concessionnaires de réseaux.

Procédure de vote :

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité :

- *De transférer dans le domaine privé de la commune les voiries susmentionnées,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tous documents correspondants relatifs à l'intégration de ces voiries.*

Urbanisme

Note d'objectifs en vue de l'élaboration du PLU

Note d'objectifs

La commune de Portel-des-Corbières a souhaité engager une procédure de révision générale de son POS en vue de se doter d'un PLU pour :

- répondre à une exigence législative pour revoir le document d'urbanisme existant afin de contribuer à un aménagement cohérent.

Les objectifs assignés par les élus au futur document sont les suivants :

I. Vers un développement mesuré de la commune

II- Une urbanisation maîtrisée et des projets raisonnés

III- Des projets de redynamisation du village

Il est demandé aux membres du conseil de valider les objectifs exposés ci-dessus.

Les objectifs sont validés à l'Unanimité.

Dossiers divers

Il est proposé aux membres du Conseil d'étudier les dossiers ci-après :

- 1 CUa
- 1 D.P.
- 3 P.C.

Avis des membres du Conseil « favorable »



. 7 D.P.U.

Personne ne veut préempter ? NON

INFORMATIONS DIVERSES

Marché de voirie à bons de commande

Le bureau d'études GAXIEU est attributaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce bureau d'études a été reçu le 4 octobre 2010 par Monsieur le Maire et les adjoints afin de définir la démarche pour le lancement d'une mise en concurrence en vue de passer un marché à bons de commande pour la voirie et les réseaux divers, sur une durée de 4 ans.

A la suite de la procédure réglementaire, le dossier, pour décision de l'attributaire sera soumis au conseil municipal.

Acte notarié

Ce jour, a été signé, chez Maître LAFFON, l'acte notarié de cession du terrain par Mme BORDEAU à la commune : parcelle n° 2528 au niveau du lotissement de l'Ensouleillat. Cette parcelle se situe sur la voirie d'accès à ce lotissement.

La délibération qui avait été prise le 15 mai 2006 n'avait jamais été validée par acte notarié.

Déplacement des élus à LE PORTEL (Pas de Calais)

Depuis plus années des échanges ont eu lieu avec la Commune de LE PORTEL (Pas de Calais).

Dans le courant du mois d'août 2010, Monsieur CLÉRET – Président de « l'association de sauvegarde de l'Heurt et du patrimoine portelois » nous a rendu visite.

Monsieur le Maire de LE PORTEL a invité les élus de notre commune à participer à la fête « des harengs grillés accompagnés du vin nouveau de Portel ». Cette festivité se déroulera le 14 novembre 2010. Une délégation de notre commune (6 élus ainsi que 3 conjoints) effectuera le déplacement, à la charge de chaque participant. Le vin sera offert par la Mairie de Portel (pour un coût de 531 €) quant à l'hébergement il est organisé et pris en charge par les élus de LE PORTEL. (cf. le Berre et Bade n° 12 de septembre 2010).

Dégradations au boulodrome

Une nouvelle fois, des dégradations ont été causées, par vandalisme, au local du boulodrome le 12 octobre 2010. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de la compagnie d'assurance Groupama.

Conseil d'administration du CCAS

Il s'est réuni le 13 octobre 2010 et à notamment préparer les activités de fin d'année :

- Fête de fin d'année pour les enfants des écoles : vendredi matin 17 décembre 2010. Un livre est offert aux enfants de maternelle et une entrée de spectacle pour les enfants du primaire.
- repas des aînées : le 04 décembre 2010. Le repas sera réalisé par l'Auberge de La Berre, 26 € par personne (comme l'an passé) ; le vin est fourni par la commune.
- Le 14 décembre 2010, après-midi à partir de 15H00 : arbre de Noël des enfants avec présentation de leur spectacle, ensuite suivra la visite du Père Noël et le traditionnel goûter

Le prochain conseil est fixé au 15 décembre 2010 à 18 H 15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 30